

André Berdou, président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées se félicite des résultats de l'adhésion à la charte

Une ambition largement partagée

Après trois ans et demi d'intense travail et de concertation sur la charte du territoire du Parc national des Pyrénées, les communes viennent de se prononcer sur leur adhésion.

Je souhaite, en premier lieu, remercier l'ensemble des personnes qui se sont engagées dans ce vaste projet qui a permis au Parc national de resserrer les liens avec son territoire : les membres du conseil d'administration, du conseil, économique, social et culturel, du conseil scientifique, des groupes de travail thématiques et bien entendu, l'ensemble du personnel du Parc national des Pyrénées qui n'ont pas ménagé leurs efforts.

Les résultats, sous réserve d'une validation par le contrôle de légalité, sont très bons. Près des trois quarts des communes se sont prononcées favorablement. Ces approbations crédibilisent la charte de territoire. Je tenais à remercier très sincèrement les communes qui nous ont fait confiance.

L'analyse des résultats sur les deux départements montre une forte différence entre les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques :

- 51 communes sur 56 ont adhéré dans les Hautes-Pyrénées soit 91% ;
- 12 communes sur 30 ont délibéré favorablement dans les Pyrénées-Atlantiques soit 40%. Les résultats sont très serrés dans plusieurs communes.

Cette différence, entre le Béarn et la Bigorre, qui perdure depuis la création du Parc national, se retrouve aujourd'hui dans ces chiffres. Elle découle, sans doute, de la longue campagne de mensonges, orchestrée depuis plus de trois ans par les opposants au parc national. Elle a reçu un écho favorable en Béarn. Mais elle n'a pas eu le moindre effet en Bigorre et je m'en réjouis.

Affirmer que les chasseurs ne pourraient plus chasser dans l'aire d'adhésion comme c'est le cas dans le cò ur et que la réglementation du cò ur finira par s'appliquer dans l'aire d'adhésion sont purs mensonges. Jamais de telles énormités ne furent écrites dans la Loi de 2006 sur les parcs nationaux ou dans les décrets d'application.

La vérité finit toujours par l'emporter.

En réalité, se priver de l'image du Parc national, c'est se priver d'un produit d'appel fabuleux pour le tourisme qui constitue une activité importante de nos vallées. 95,8% des personnes interrogées qui visitent le Parc national des Pyrénées, premier des parcs nationaux français en nombre de visiteurs, indiquent que sa présence a été déterminante dans leur choix de visite (*Source : enquête de fréquentation 2011*).

Une autre vérité : refuser d'adhérer au Parc national, c'est empêcher les socioprofessionnels travaillant sur le territoire administratif de la commune de pouvoir bénéficier de la « marque Parc national ».

Refuser d'adhérer, c'est aussi se priver des aides spécifiques du Parc national. Les communes pénalisent ainsi, entre autres, leurs agriculteurs. Ceux-ci ne percevront plus les aides du Parc national.

Refuser d'adhérer, c'est s'exclure de la dynamique de territoire, de l'ingénierie et du conseil gratuit apporté par le Parc national.

La décision prise par les 63 communes est un formidable message d'espoir pour l'avenir. Au moment où les futurs programmes européens, contrat de projet Etat Région et convention de massif sont en cours de négociation, faire partie du Parc national est une garantie supplémentaire pour bénéficier de ces fonds publics alors qu'ils se font plus rares.

Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase de travail et de partenariat avec les communes qui ont dit oui à la charte du territoire.

C'est un nouveau départ qui est proposé au Parc national des Pyrénées.

Avec tous les projets que nous construisons ensemble, je suis convaincu que les communes qui ont adhéré se féliciteront de leur choix. Notre engagement sera tenu car le Parc national des Pyrénées est un territoire d'avenir.

André Berdou

Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées